

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAIS
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES LOCALES

SOUS-DOMAINE :
DECISIONS
BUDGETAIRES

OBJET :
Adaptation des tarifs
de régies

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil en date du
3 juin 2020

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION
LE

PAR DELEGATION
LE

Signature

Séance du Conseil Communautaire du 11 juin 2020 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Présents : Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE,
Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER,
Alain BOUSQUET, Sébastien BOUSQUET, Michel BROUSSE,
Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Sandrine CAMPGUILHEM,
Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT,
Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Claire DARCHY,
François DEMANGEOT, Jean-Marc DEUMIER, Dominique DUBLOIS,
Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Laurent FRAISSE, Audrey GAIANI,
Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Priscillia GRANIER, Philippe GREFFIER,
Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD,
Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Cédric LEMOINE,
Didier MAERTEN, Cédric MALRIEU, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD,
Benoît MERLIN, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Hubert NAUDINAT,
Serge OURLIAC, Charles PAULY, Jacques PENNAVAIRE, Henri POISSON,
Bruno POMART, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL,
Martine PUEBLA, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL,
Thierry ROSSICH, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Régine SURRE,
Marc TARDIEU, Gilles TERRISSON, Guy THOMAS, Raymond VELAND,
Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL,
Giovanni ZAMAI.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
René MERIC par Laurent FRAISSE, Bernard PECH par
Jacques PENNAVAIRE, Nicolas RAUZY par Sébastien BOUSQUET,
Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER.

Procurations : Alain CARBON à Charles PAULY, Hubert CHARRIER à
Jean-Marc DEUMIER, Thierry LEGUEVAQUES à Philippe GREFFIER,
Thierry MALLEVILLE à Charles PAULY,

Absents : Javier DE LA CASA, Bruno PERLES.

Secrétaire de séance : Audrey GAIANI.

Afin de s'adapter à l'épidémie du Covid-19, Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il convient de mettre en place des dispositions concernant les tarifs de régie de la médiathèque, de l'école de musique intercommunale, de l'aire d'accueil des gens du voyage et de l'office fluvial.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de mettre en place les dispositions et les tarifs ci-après :

Médiathèque : afin d'éviter les échanges d'espèces, Monsieur le Président propose de ne pas facturer les nouveaux abonnements jusqu'à la fin de la période d'état d'urgence sanitaire.

Ecole de musique : Monsieur le Président propose d'appliquer, pour le 3^{ème} trimestre et pour les élèves payant leur cotisation annuelle en 3 fois :

- une réduction de 50 % sur les sommes initialement dues par les élèves inscrits en formation instrumentale
- la gratuité pour les élèves inscrits uniquement en éveil, en formation musicale et/ou pratiques collectives.

Les élèves qui ont payé l'année scolaire en entier au cours du 1^{er} trimestre se verront rembourser :

- La moitié de la somme correspondant au 3^{ème} trimestre pour les élèves inscrits en formation instrumentale
- La somme correspondant au 3^{ème} trimestre pour les élèves inscrits uniquement en formation musicale et/ou pratiques collectives.

Aire d'Accueil des Gens du Voyage : depuis le début du confinement, les résidents de l'aire des gens du voyage ont bénéficié de la gratuité des fluides.

En ce qui concerne le déconfinement, afin de conserver la distanciation sociale, Monsieur le Président propose, à compter du 1^{er} mai 2020 de mettre en place un forfait mensuel de 150,00 € par emplacement et d'établir des titres à payer directement à la perception.

Office fluvial : Monsieur le Président propose d'appliquer, pour les mois d'avril et mai 2020, le tarif suivant :

Tarif au mois COVID 19	Taille des bateaux			
	Inférieur à 10,99 m	11 à 15,99	16 à 19,99	Supérieur à 20 m
400 kwh inclus-5000 l.eau et 5 douches jusqu'à 15,99 m	140 €	200 €		
600 kwh inclus-5000 l.eau et 5 douches au-dessus de 16 m			220 €	220 € + 17€/m sup.

Monsieur le Président propose également d'appliquer les tarifs ci-dessus pour les bateaux dont les propriétaires sont confinés dans leur pays pour cause de fermeture des frontières et ce pour toute l'année 2020.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Président à mettre en place les dispositions et les tarifs indiqués ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes de Castelnaudary et du Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Envoyé en préfecture le 17/06/2020
Reçu en préfecture le 17/06/2020
Affiché le
ID : 011-200035855-20200617-20200066-DE

Castelnaudary, le 11 juin 2020

20200066

Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/06/2020

Affiché le

ID : 011-200035855-20200617-20200066-DE

Le Président,

~~Philippe GREFFIER~~

